

MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du mercredi 25 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq à 18 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 20 mai 2022 adressée par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS :

DAUBET Raphaël- maire, FOURNIER-BOURGEADE Michèle- 1ère adjointe, OUBREYRIE Yannick- 2nd adjoint, SOURZAT Marie-France- 3ème adjointe, COUMES Sylvie- 5ème adjointe, VERGER Colette, MORDRET Jacques, HENON Christine, GUINOT Christophe, GIL Olivier, ARESTIER Jérôme, VERGNES Frédéric, VERDIER Pierre

EXCUSES :

Michel LEVET donne pouvoir à Yannick OUBREYRIE
Sandrine BERGOUGNOUX donne pouvoir à Sylvie COUMES
Marianne MONIER donne pouvoir à Jacques MORDRET

ABSENTS : Madeleine CAYRE, Christian FAGES et Jean-Pascal TESSEYRE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Michèle FOURNIER-BOURGEADE est désignée à l'unanimité des présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

18h32 arrivée de Christine HENON

3. DECISION MODIFICATIVE- BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente les ajustements de crédits nécessaires :

DM n°1 – inscription de recettes comme suite à la notification de subventions

Aménagement Parc Monti	Département	64 895,00
Etude ARAC	Banque des Territoire	15 625,00
	Total :	80 520,00

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

DM N°2 – 6 202,00 € prélevés sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement pour faire face à l'augmentation des prix des travaux de zinguerie de l'ancien hospice

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

DM N°3 – régularisation sur amortissements : écritures comptables d'un montant de 40 023,40 € à la demande de la trésorerie

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

DM N°4 – régularisation de compte reprise de subvention : écritures comptables (changements d'articles) d'un montant de 118,08 € à la demande de la trésorerie

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

4. RECRUTEMENT VACATAIRES – PERIODE D'ETE

M. le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de recruter des vacataires pour la période du 1^{er} juillet au 31 août pour renforcer l'équipe des services technique mais également, fait nouveau cette année, pour assurer à hauteur de 9 heures par semaine des permanences au musée. Mme Coumes fait part de la satisfaction de l'association des amis du musée de la Raymondie qui apprécie cet effort consenti par la commune.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

5. COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNULATION DELIBERATION N°D2002021

La commune a délibéré en 2021 pour passer à titre expérimental au compte financier unique au 1^{er} janvier 2022. A l'approche de cette échéance, il s'est avéré que le prestataire logiciel n'était pas en capacité d'absorber le transfert de toute la comptabilité de la version M14 vers la version M57 et que le nettoyage de l'actif n'était pas finalisé.

En concertation avec Mme la trésorière il a été pris la décision de reporter l'expérimentation au 01 janvier 2023. Une nouvelle délibération est nécessaire pour valider cette nouvelle date que Monsieur le Maire propose de valider.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

6. CONVENTION-CADRE DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN »

Nadège Castandet, cheffe de projet « Petites villes de demain », présente les objectifs et caractéristiques de la convention cadre établie pour le programme petites villes de demain et qui doit accompagner la revitalisation des bourgs.

Elle précise que cette convention est établie conjointement avec les sept communes de Cauvaldor lauréates du programme (Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Saint-Céré, Souillac et Vayrac) avec des déclinaisons sous forme de livrets propres à chaque commune et comprenant le diagnostic de la commune, les enjeux, la stratégie de revitalisation et le plan d'actions associé avec un secteur d'intervention ORT et sa justification.

Pour cinq communes, dont Martel, le périmètre de projet doit encore être affiné au vu des études en cours (appareil commercial, étude ARAC sur bâtiments publics, VVF, stationnement et mobilités douces, OPAH -OPérations d'Amélioration de l'Habitat-conduites par Cauvaldor) pour définir in fine un secteur d'intervention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

L'enjeu central pour Martel est la maîtrise du tout tourisme dans le bourg centre qui se décline sur les thématiques de l'activité commerciale, du logement, de l'offre d'équipement, de la mobilité et des espaces publics.

La stratégie définie pour répondre à ces enjeux s'appuie sur la recherche d'un équilibre entre besoins des locaux et besoins liés au tourisme, la maîtrise foncière et immobilière, les aménagements urbains (végétalisation, mobilités douces) et l'équilibre entre offre et répartition des commerces.

Le périmètre pressenti serai délimité par l'avenue de la Dordogne, le parc Monti, l'ancien garage Chanon et la gare. Son calage sera affiné à la parcelle en lien avec la DDT. La convention est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026 et chaque collectivité pourra faire évoluer son plan d'actions par le biais d'avenant.

M. le Maire remercie Mme Castandet pour le travail effectué et propose au Conseil d'approuver le projet de convention cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire multisites de CAUVALDOR et ses livrets annexes.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Travaux APIE – C. Verger souligne la qualité du travail effectué par les équipes de l'APIE et l'importance de confier des missions à des entreprises d'insertion. M. le Maire propose de le prévoir chaque année.

Liaison douce Malepique – P. Verdier s'enquiert de l'avancement de la liaison piétonne vers Malepique et la possibilité que les cyclistes l'empruntent. M. le Maire répond que le bornage a été réalisé et que l'acquisition du terrain auprès de Cauvaldor reste à faire. Dans un premier temps le revêtement sera réalisé en castine fine qui, si elle est bien damée, pourra être cyclable. Un enrobé pourra à terme être déposé.

Conseil municipal jeunes – C Verger rend compte des propositions et actions du conseil municipal jeune : inauguration abri-bus, mise en place transport à la demande l'été vers Gluges, animation pré-soirée ciné belle étoile (food truck et jeu lot-trotteur), installation de cendriers.

Action sociale – M. Fournier-Bourgeade signale la présence au camping d'une personne de 71 ans dormant dans sa voiture suite à la perte de son logement. Elle s'occupe avec le CIAS de préparer son admission à l'EHPAD. Il n'y a cependant pas de place disponible à ce jour. Dans cette attente, les propositions d'hébergement seraient les bienvenues.

Elections législatives- M. le Maire rappelle au Conseil que des candidats ont sollicité soit des rencontres avec le Conseil, soit le prêt de salle pour la tenue de réunions publiques, comme Mme Tiegna ce soir. Il propose à ceux qui le souhaitent d'aller l'accueillir, comme il le fera pour les autres candidats si son emploi du temps le permet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.